



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux

## **Commission de suivi de site (CSS) pour la plate-forme de tri et de valorisation de terres de déblais associée à une installation de stockage de type ISDD exploitée par la société TERZEO sur le territoire des communes de Villenoy et d'Isles-les-Villenoy**

**Réunion du vendredi 11 septembre 2020**

*La liste des participants est jointe au compte-rendu*

Monsieur HONORE, sous-préfet de Meaux, rappelle que la présente commission est structurée par un bureau, qui doit être renouvelé suite au départ de plusieurs membres. Le bureau fixe principalement l'ordre du jour de la CSS.

Il est donc procédé au renouvellement des membres du bureau, à main levée, comme suit :

- Monsieur Nicolas HONORE, représente le Préfet ;
- Monsieur Guillaume BAILLY représente le collège « Administration de l'État » ;
- Monsieur Régis SARAZIN représente le collège « Collectivités » ;
- Monsieur Alain DORE (association FNE77) représentera désormais le collège « Associations » ;
- Monsieur Franck AMASSE représentera désormais le collège « Salariés » ;
- Monsieur Lionel RAYMOND représentera désormais le collège « Exploitant ».

L'arrêté de composition du bureau sera joint au présent compte-rendu.

### 1. Point d'étape sur le déroulé de la procédure

Monsieur CUDEVILLE, directeur de TERZEO, précise que la phase administrative a abouti sur trois accords :

- un arrêté d'autorisation d'exploiter ;
- un arrêté de dérogation d'espèces protégées ;
- un accord sur la dépollution du site.

Les travaux préliminaires urgents vont débiter très prochainement (*jusqu'en décembre 2020*), notamment la sécurisation du site (*aspect sarcophage, débroussaillage, clôture et viabilisation du site*). La phase construction va s'amorcer en 2021 et la phase exploitation entre janvier et juin 2022.

### 2. Préservation des espèces protégées

Des inventaires ont permis d'évaluer les cortèges d'espèces protégées présentes sur le site et de définir les mesures ERC (éviter/réduire/compenser) pour compenser et protéger les espèces. À l'issue des travaux de dépollution, le site comportera 54 sur 64 hectares d'espaces aménagés, en zone à vocation naturelle. Les espèces

bénéficieront d'un espace naturel supérieur à celui dont elles disposent aujourd'hui. Un observatoire sera installé sur le site, accessible au public.

### 3. Phase de travaux préliminaires

Deux chantiers seront menés en parallèle, la gestion des sols pollués relative au sarcophage et la construction de la plateforme. La plateforme permettra de traiter les terres excavées du sarcophage. Deux phases seront nécessaires pour le traitement et la résorption de la pollution du sarcophage :

– Phase 1 : mise en place de mesures conservatoires autour du sarcophage, en mauvais état, qui fuit et qui ne confine plus suffisamment les terres chargées en arsenic qu'il contient ; terrassement autour du sarcophage ; couverture du sarcophage avec une bâche pour éviter la pénétration des eaux de pluie ; mise en place de puits ; pompage du lixiviat présent dans le sarcophage. Ces eaux polluées seront traitées dans une unité dédiée et les eaux propres seront rejetées sur la Marne après analyse. Ce travail durera entre 12 à 16 mois.

\* Construction de la plateforme : début des travaux en avril 2021

\* Mise en place de l'unité de recyclage des terres : octobre 2021- début 2022

– Phase 2 : démantèlement par tranches et retrait total du sarcophage après que la plateforme TERZEO soit opérationnelle (*après 6 à 9 mois de fonctionnement*) ; évacuation des terres par lots et remblaiement avec création de nouveaux espaces écologiques ; mise en place d'un suivi de la nappe par piézomètres.

En phase d'exploitation et aux cours de ces différentes phases, TERZEO s'engage à la transparence et à communiquer régulièrement avec les élus et associations.

### 4. Point sur l'utilisation de la voie ferrée pour le fonctionnement du site

La société TERZEO n'est pas opposée à l'accueil des terres par voie ferrée mais peu de maîtres d'ouvrage font le choix de ce mode de transport pour des raisons financières, hormis la société du Grand Paris. Le marché des granulats est un marché de proximité, les transports se faisant de ce fait souvent par camion et en petites quantités. Cependant, TERZEO a pris l'engagement d'accepter les terres acheminées par rail dès la première tonne et de mettre en place des mesures pérennes pour le transport par rail à partir de 12 % de fret ferré et 2/3 des capacités atteintes. Il s'agit pour TERZEO d'un nouvel engagement qui démontre sa volonté pour l'utilisation de la voie ferroviaire. Cela se concrétiserait par la construction d'une bande transporteuse allant du quai de déchargement CIBV au site TERZEO. A noter que dans ses devis, TERZEO proposera ses prix de vente du traitement au même tarif quelque soit le mode de livraison.

### 5. Point de situation sur les captages d'eau

Deux captages sont situés en aval hydraulique du projet de TERZEO (*cf. résultats joints au compte-rendu*). Le site TERZEO est couvert par 9 piézomètres et 2 supplémentaires seront installés conformément aux demandes d'un hydrogéologue agréé missionné par l'ARS.

Monsieur POTELON, représentant l'ARS, indique que la qualité de l'eau de ces deux points de captage est bonne. Aucun dépassement des limites réglementaires n'est constaté. La teneur en arsenic est inférieure aux limites de quantification.

En outre, la DUP instaurant les périmètres de protection de ces captages a reçu un avis favorable du CODERST lors de la séance du 10 septembre 2020. La signature de l'arrêté préfectoral est imminente.

## 6. Échanges/ questions diverses

Monsieur GIULIANOTTI, représentant l'association MARNE, exprime plusieurs remarques, notamment sur la baisse des espèces présentes sur le site, qui seront annexées au compte-rendu.

Monsieur GRIMAUD, représentant l'association « Villenoy Demain », conteste le tracé retenu pour la circulation des camions vers l'entrée du site qui générera des nuisances pour les habitants de Villenoy. L'exploitant rappelle que des études de trafic, notamment sonores, ont été menées, et rappelle que l'option du rond-point voulue par l'ancienne majorité de Villenoy n'a *in fine* pas été retenue.

Monsieur MORIN, conseiller départemental, est rassuré sur le fait que TERZEO prenne en charge la dépollution du sarcophage, mais il émet quelques réserves sur les contrôles, les rejets des eaux, et les accès routier et fluvial du site.

Monsieur BAILLY, chef de l'unité départemental de la DRIEE, indique qu'à minima une visite d'inspection annuelle sera organisée dès le début de l'exploitation, en complément de l'auto-surveillance du site mise en place par l'exploitant et en particulier de l'analyse de ses rejets. Des contrôles inopinés sur les rejets seront également possibles avec un bureau d'études pour vérifier que les valeurs limites de l'arrêté sont respectées.

Sur les rejets d'eaux, Monsieur CUDEVILLE précise que les eaux de pluie seront récupérées pour nettoyer les granulats, l'excédant d'eau de pluie sera stocké dans un bassin dédié, analysé avant d'être rejeté dans la Marne, par un réseau déjà existant. Il n'y aura aucun rejet d'eau de process. Par ailleurs, il indique que le transport par voie fluviale a été abandonné, car au droit du site le canal de l'Ourcq et la Marne ne sont pas navigables. Les bassins chargés en polluants seront des bassins maintenus en mouvement, pour éviter que les oiseaux s'y posent.

S'agissant de l'accès au site, Monsieur CUDEVILLE estime que l'impact de l'activité sera faible par rapport au trafic actuel. La société TERZEO espère un accord de la mairie de Villenoy sur sa proposition d'entrée du site via la création d'une voie d'optimisation, permettant d'éviter le giratoire du Calvaire et de reculer l'entrée de plus de 100 mètres par rapport à l'entrée de village. La sortie du site se fera par un délaissé le long de l'autoroute directement sur la RD5.

Monsieur MORIN indique que le directeur des routes du Conseil départemental n'est pas au courant de ce tracé, il est nécessaire que TERZEO le contacte pour obtenir son accord. Monsieur GRIMAUD insiste sur l'importance de l'aménagement paysager et routier autour du site, compte-tenu de la durée d'exploitation de 30 ans. Monsieur le sous-préfet rappelle la position du Préfet qui souhaite l'optimisation de la voie ferrée.

Monsieur HERVIER, maire d'Isles-les-Villenoy, indique qu'il va informer ses administrés de l'avancée du dossier dans une lettre d'information le week-end du 12 septembre. Monsieur HUDE, maire de Villenoy, diffusera le même type de courrier la semaine suivante, dans sa commune. Monsieur le sous-préfet se félicite de cette communication qui est très importante pour que les habitants comprennent que le processus permet à court terme de traiter le problème de pollution actuel.

Monsieur SARAZIN, vice-président de la CAPM, revient sur l'urgence du traitement de la pollution et se dit rassuré des contrôles prévus et du respect de la biodiversité.

Monsieur le sous-préfet remercie les participants pour la qualité des échanges et il ne manquera pas d'organiser une nouvelle CSS d'ici les prochains mois, avec l'accord des membres du bureau, pour suivre l'avancée des travaux.

Le sous-préfet de Meaux



Nicolas HONORE

